



FORMATION DIPLÔMANTE DE NIVEAU 3
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE



JARDINIER PAYSAGISTE

Formation par apprentissage

OBJECTIFS

Acquérir les savoirs et savoirs-faire professionnels afin d'exercer le métier d'ouvrier paysagiste.



MÉTIERS

Ouvrier qualifié paysagiste dans une entreprise privée ou dans une collectivité territoriale.

POURSUITE D'ÉTUDES

- BP Aménagements Paysagers
 - Bac Pro Aménagements Paysagers
- Autres possibilités :
- BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et de Pépinières
 - BP Responsable d'Entreprise Agricole

Taux réussite 2022 : 94%

Taux d'insertion 2022 : 80%

Taux de satisfaction des apprenants 2022 : 79%

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 21 23 87

cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Aucun frais pédagogique

Formation en Alternance

Partenariat sur le territoire

Individualisation du parcours

100% présentiel

**Se former en
Aménagements Paysagers**



Le CFAA & CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.

	Apprentissage
Lieu de formation	Site de Montauban 1915 route de Bordeaux 82000 Montauban
Modalité de recrutement	Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée,rythme de la formation	Formation sur 2 ans : Septembre 2023 à Juin 2025 • 840 heures en centre de formation 24 semaines • 2 450 heures de formation pratique en entreprise 70 semaines + 10 semaines de congés payés
Modalités d'évaluation et Obtention du diplôme	- L'obtention de l'ensemble des UC donne lieu à la délivrance du diplôme. - Les UC sont évaluées par des épreuves orales et/ou pratiques de mises en situation professionnelles tout au long de la formation. - Pour les mathématiques et informatique – conception d'un dossier servant de support d'évaluation. - Evaluation par un jury de formateur. - Possibilité de rattrapage pour chaque UC (bloc de compétence) en cas d'échec au 1er passage. - Possibilité de valider 1 ou plusieurs UC (Bloc de compétences).
Prérequis	- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap, 15 ans accepté si l'année de 3ème est validée) - Signature d'un contrat d'apprentissage

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

UCG1 : Agir dans des situations de la vie courante

VIE DU CITOYEN	50 H
MATHÉMATIQUES	52 H
INFORMATIQUE	52 H

UCG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

EPS	34 H
HYGIÈNE DE SOI / SECOURISME	48 H

UCG3 : Interagir avec son environnement social

FRANÇAIS/ COMMUNICATION	64 H
VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLES /TRE	52 H

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

UCP1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien d'aménagements paysagers

RECONNAISSANCE DES VÉGÉTAUX	60 H
ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX	36 H
ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES	36 H
BIOLOGIE	48 H

UCP2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagements paysagers

AGRONOMIE	52 H
CRÉATION D'INFRASTRUCTURES	60 H
PLANTATION	32 H

UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

MACHINISME	56 H
CONDUITE	40 H
SÉCURITÉ	8 H
UCARE PLANTE COUVRE SOL	60 H

Numéro de
déclaration d'activité
7382P00782